

# **FEDERATION COLOMBOPHILE - 10<sup>ème</sup> Région -**

**Côtes d'Armor – Finistère – Ille et Vilaine – Morbihan**

**Compte rendu du Conseil d'Administration du 27 février 2010.**

## **Membres présents :**

Mrs ESNAULT, BABLEE, LE GALLO, GANDON, BERNARD, GAONAC'H, GOBIN, HERVE, LEUX, LORHO, QUINTIN, VILAUD.,

## **Membre absent :**

Mme JANSSEN, (Excusée).

Avant d'aborder l'ordre du jour, Mr ESNAULT souhaite la bienvenue aux membres du CA.

Il présente Mr Pierre VILAUD qui est le nouveau Président de la commission d'instruction et Mr Marcel GOBIN suppléant de Mr LE GALLO, élu Vice Président de Région.

## **- Organisation de la saison 2010 :**

### **- Demande de Guingamp pour réintégrer le S/G des Côtes d'Armor.**

- La demande du club de Guingamp relève du libre choix et cette demande a été acceptée par la dernière AG des Côtes d'Armor, sous condition que Guingamp participe en totalité aux concours organisés par le SG des Côtes d'Armor.
- Le ramassage sera effectué par la semi de la 10<sup>è</sup> qui devrait être sur place à 15h.
- ***Mr Esnault précise que c'est l'occasion pour le Finistère de nous rejoindre pour les concours fédéraux au risque de ne pas être classé comme ce fût le cas l'an dernier sur Jarnac. Il leur suffit d'inverser leur circuit de ramassage.***

### **- Programme 2010.**

- Conforme à la proposition du congrès de DINAN.
- Ce programme devrait permettre d'enloger un maximum de pigeons.
- Le logiciel ne pouvant extraire les pigeonneaux d'un concours (tous pigeons), ils devront être enlogés à part.
- Les concours inter groupements, seront classés comme les fédéraux (sans en faire partie).

### **- Championnats (mise en place du nouveau Championnat de Bretagne, dotation).**

- Le **CHAMPIONNAT FEDERAL**, prendra en compte, les 9 concours Fédéraux du programme par addition des places des deux premiers constatés dans les cinq premiers inscrits.
- Le **CHAMPIONNAT de BRETAGNE**.
  - Les concours retenus pour participer au championnat de Bretagne seront désignés au préalable par les Sous Groupements qui en ont le libre choix.
  - Les arrangements éventuels hors SG ne pourront pas être pris en compte.

## REGLEMENT :

- Addition des places des 2 premiers pigeons constatés dans **le classement du sous-groupement**.
- Le classement tous pigeons sera pris en compte pour tous les concours, à l'exception de la catégorie yearlings pour laquelle on prendra le classement 1 an.
- Sur les classements des concours officiels du groupement ou de la fédération (1 prix par 4).
- 3 associations participantes au concours et minimum de 200 pigeons (conditions à voir).
- Les concours devront être désignés par les groupements au plus tard le 4 avril (avant 1<sup>er</sup> concours).
- Le Finistère devra adresser à Mr Esnault dès sa parution, un exemplaire du classement de leurs concours retenus, afin de tenir à jour le classement du championnat de Bretagne.
- Pour désigner les concours dans une catégorie, il convient de tenir compte de la distance moyenne entre les points avant et les points arrière.

**Catégorie vitesse** : 3 concours d'une distance supérieure ou égale à 100km et inférieure à 300km.

**Catégorie ½ fond** : 3 concours d'une distance supérieure ou égale à 300km et inférieure à 500km.

**Catégorie fond** : 3 concours du **programme fédéral** d'une distance supérieure ou égale à 500km.

**Catégorie yearlings** : 3 concours du programme dont la distance moyenne ne sera pas inférieure à 200 Kms. **Adopté à la majorité (1 voix contre).**

**Championnat de Bretagne** : addition des places des 4 catégories (vitesse, ½ fond, fond et yearling).

- ***Le champion de Bretagne sera l'amateur ayant le plus de prix (24 maximum) en totalisant le plus petit nombre de points par addition des places.***
- ***En aucun cas un amateur ayant obtenu 22 ou 23 prix et quelque soit son nombre de points, ne pourra être classé avant un amateur ayant obtenu 24 prix.***
- **Ces conditions s'appliquent aussi pour le Championnat Fédéral, As et Challenges.**

**REGLE DE DEPARTAGE** : (Adopté à l'unanimité).

- 1)- En cas d'égalité entre 2 amateurs de groupements différents, c'est l'amateur **du groupement totalisant le plus grand nombre de pigeons dans la catégorie** qui sera classé devant. (N.B: C'est le nombre de pigeons engagés par le SG et non par l'amateur).
- 2)- En cas d'égalité après application de la 1<sup>ère</sup> règle de départage, c'est **l'amateur qui aura engagé le plus petit nombre d'engagés** qui sera classé devant.

**ANNULATION OU RECLASSEMENT D'UN CONCOURS DANS UNE AUTRE CATEGORIE :**

- Il convient de prévoir 1 à 2 concours de remplacement dans chaque catégorie (sauf en catégorie yearlings si c'est les fédéraux qui sont pris en compte, le nombre de concours au programme ne le permettrait pas).
- Les concours désignés en catégorie yearlings peuvent être aussi retenus dans une autre catégorie en prenant le classement tous pigeons et non le classement 1 an (par exemple en demi-fond).

**AS Pigeons :**

- Yearlings (Limoges du 26/06, Châteauroux du 17/07, Bergerac du 31/07).
- ½ FOND : (Marsac du 8/05, Limoges du 26/06, Châteauroux du 17/07, Bergerac du 31/07).
- Fond : (Agen du 22/05, Montauban du 5/06, Toulouse du 19/06, Elne du 3/07, Bram du 24/7)

**Challenges :**

**André Mariault** : aux 2 premières femelles constatées sur Elne du 3/07

**Pierre Montigné** : aux 3 1ers constatés parmi les 5 1ers inscrits sur Montauban du 5/06

**Natural** : aux 2 1ers constatés parmi les 5 1ers inscrits sur Marsac du 8/05

## Dotation Championnats

	Champt Vitesse	Champt 1/2 fond	Champt Fond	Champt 1 an	Champt Bretagne	Champt Fédéral	Challenges	Total
1	50	50	50	50	150	100	9 1er du concours	
2	40	40	40	40	120	90	1 Chp vitesse	
3	30	30	30	30	100	80	1 Chpt 1/2 fond	
4	20	20	20	20	90	70	1 Chpt fond	
5	10	10	10	10	80	60	1 Chpt 1 an	
6					70	50	1 Chpt Bretagne	
7					60	40	1 Chpt fédéral	
8					55	30	1 As fond	
9					55	20	1 As 1/2fond	
10					50	10	1 As 1 an	
11					50		1 Challenge Montigné	
12					45		1 Challenge Mariault	
13					45		1 Challenge Natural	
14					40		(offert par G. Duval)	
15					40			
16					35			
17					35			
18					30			
19					30			
20					25			
21					25			
22					20			
23					20			
24					20			
25					15			
26	<b>Pierre Vilaud offrira un lot personnel au 26ème</b>							
	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>150</b>	<b>1305</b>	<b>550</b>	<b>+ ou – 800 €</b>	<b>3255 €</b>

Le Prix des dames et Challenges par SG sont supprimés et remplacés par le Championnat de Bretagne

Prix en espèces aux 5 premiers de chaque catégorie

Prix en espèces aux 25 premiers 1ers du championnat Bretagne et aux 10 premiers du championnat fédéral

1 Challenge au vainqueur de chaque concours fédéral

1 Challenge au premier de chaque catégorie

1 Challenge à chaque As Pigeon

**1 lot offert par Mr Pierre VILAUD au 26ème amateur classé au championnat de Bretagne**

## **- Enlogements (conditions d'enlogement, remplissage des paniers).**

- Trois licenciés **non apparentés** par club participant régulièrement aux concours. Sinon, obligation d'aller enloger dans le club le plus proche.
  - Il est interdit à un amateur d'enloger ses propres pigeons. Le responsable des enlogements doit s'en assurer.
  - Pour éviter les erreurs, il est nécessaire de faire lecture de la **totalité** du N° du pigeon enlogé.
  - Boîtes sécuritas obligatoire.
  - L'amateur ne peut enloger ses pigeons dans un même panier. Le mixage est obligatoire.
  - Marquer les paniers incomplets en y précisant le nombre de pigeons.
- Vérifier l'état de fonctionnement de vos appareils de constatation (manuelle ou électronique), ainsi que de vos montres-mère. Attention aux variations trop importantes !
- **Au cours de la saison des contrôles inopinés seront effectués dans les centres d'enlogement, tout comme dans les colombiers où il semble que tout ne soit pas en ordre.**
- **Le remplissage des paniers se fera comme suit :**
  - 16 pigeons sur les concours d'un jour.
  - 16 pigeons sur Marsac et Bergerac (par précaution de place)
  - 14 pigeons sur Agen, Montauban, Toulouse.
  - 12 pigeons sur Bram, Elne.

## **- Ramassages (organisation).**

- Mr ESNAULT rappelle que la semi ramassera donc Guingamp vers 15h et par la même occasion le Finistère pour les fédéraux.
  - Pour l'est de l'Ille & Vilaine, J.Y Huard assurera ce ramassage avec passage à la Fresnais. Il prendra les pigeons de St Malo et Châteauneuf (ces derniers, ayant décidé d'enloger à la Fresnais).
  - Les nouveaux horaires de passage vont être communiqués aux sociétés concernées.
  - Concernant St Malo, Mr Esnault nous fait lecture d'un courrier de Mr COUESLAN, président de St Malo, qui argumente sur plusieurs points, présentant même un devis de 1827.90 € pour l'achat d'une remorque pour acheminer les pigeons depuis St MALO vers le club de La Fresnais (17 kms). Mr Esnault précise que nous avons accepté le transport des pigeons anglais **sous la seule condition que la société de St Malo puisse en assurer la prise en charge jusqu'au chargement du camion.**
- Le CA fait remarquer à Mr COUESLAN que pour déplacer 2 voir 3 paniers, une remorque n'est absolument pas indispensable et qu'un véhicule normal fait l'affaire, beaucoup d'amateurs font plus de 17 km seulement pour aller enloger ! La décision du C.A du 19 octobre 2009 reste donc maintenue.
  - Une indemnité de déplacement leur sera attribuée, sur la même base que les autres clubs qui font déjà le rapprochement de paniers.

## **- Tarifs transports (Entraînement Messac et Pigeonneaux).**

- Transport sur concours : 0.80 €
- Transport pigeonneaux : 0.60 €
- Transport entraînement Messac : 0.30 €
- Transport anglais (éventuel) : 1.00 €
- Transport hors région : 1.50 €

### **- Convoyage :**

- Le convoyage sera assuré comme par le passé par Mr Daniel Menier de Dinan.
- Les frais de participation au convoyage reste fixé à 6.00 € pour les SG 22-35-56.
- Pour le Finistère il est de 3.00 € (seulement les fédéraux).

### **- Classification.**

- Le tarif de classification est maintenu à 0.07€ du pigeon, avec parution des classements en ligne sur le site de la 10<sup>e</sup> Région.

- Mr Esnault a proposé à Mr Gaonac'h de transmettre au Finistère (s'il le souhaite) le classement du doublage Groupement des concours fédéraux, sans frais supplémentaires comme il le fait pour les autres groupements.

-Mr Esnault a présenté au C.A un modèle de feuille d'enlogement (ci-joint). Il permettra de comptabiliser plus clairement le nombre de pigeons et de joueurs dans chaque catégorie, cela est très important pour établir la saisie du nombre de pigeons et d'amateurs pour les classements, particulièrement pour les doublages.

- Merci de le remplir correctement et proprement, remettez en 1 exemplaire lors du passage du camion et joignez moi l'autre avec vos feuilles de dépouillement.

### **- Point sur le Championnat de France.**

La nouvelle réglementation devrait être établie au prochain C.A national du 20 mars.

### **- Bagues.**

- 1<sup>er</sup> envoi est gratuit ensuite, 3,15 € par envoi.

### **- Questions diverses.**

- Mr QUINTIN (président de la commission de contrôle), demande pourquoi, la FCF, n'a pas accordé de réponse à un dossier adressé par Mr ROBIN de ST BRIEUC au sujet d'un pigeon recueilli, rebagué et joué par Mr RODRIGUES de Châteauneuf ?

#### **Réponse de Mr ESNAULT :**

- Je n'ai jamais été saisi de cette affaire et je n'ai aucun document en ma possession.
- Mr ROBIN s'est adressé directement à la FCF.

Comment la Région, pourrait-elle faire suivre un dossier dont elle n'est pas saisie !!!

- Face à une telle situation et il n'est peut-être pas trop tard. Mr Lorho, président de la section contentieux précise qu'il suffit de constituer un dossier complet susceptible d'être présenté devant la Commission de Discipline Nationale. Il est alors essentiel de réunir toutes les pièces utiles et de **respecter la procédure** au risque d'être débouté.

- Mr Vilaud, président de la commission d'instruction demande aux présidents de Groupements de lui communiquer les coordonnées de leurs jeunes licenciés.
- Mr Gaonac'h avait souhaité ajouter quelques sujets à l'ordre du jour. Ceux-ci ont été traités en fin de réunion.

- **Sujets abordés par Mr Didier Gaonac'h**

-Prix de revient du ramassage dans chaque département.

**Réponse** : *Dans quel intérêt, d'autant que le 29 est indépendant.*

-Téléphone, timbres, fournitures diverses (une partie appartient au poste transport)

**Réponse** : *Ces frais font partie du fonctionnement de la région en général.*

-Dissocier les transports de la fédération (commission avec tous les présidents de société)

**Réponse** : *Les transports appartiennent à la région et il est impossible d'être 30 personnes à les gérer.*

-Pour tous les concours fédéraux, passage du camion dans toutes les sociétés.

**Réponse** : *Pourquoi seulement sur les fédéraux, cela se fait sur tous les concours (sauf 29).*

-Sortir du poste frais administratif, les 800 € attribués aux fédéraux, comme cela se faisait avant.

**Réponse** : *Depuis que je suis président cela n'a jamais été fait et je n'en vois pas l'intérêt.*

-Prélever 2 €, par concours retenus pour le championnat de Bretagne (soit 24 € pour 12 concours). Cela permettrait de récompenser quelques amateurs en plus.

**Réponse** : *La participation de 3 € par concours fédéral sert à ce financement.*

-Projet de réintégration de la société de Guingamp (à discuter en fin de réunion)

**Réponse** : *Affaire traitée et résolue entre Guingamp et le SG des Côtes d'Armor.*

-Dans le comparatif entre les bilans 2009 et 2008, le bilan 2008 comporte quelques modifications par rapport au bilan qui a été remis.

**Réponse** : *En effet, 2 sommes sont erronées, probablement erreur de saisie. Aucune incidence sur les 2 bilans qui ont été vérifiés par le commissaire aux comptes et adoptés par les 2 assemblées générales.*

-Le dossier de la société de Quimper concernant plusieurs anomalies aurait dû être traité par la commission de contrôle fédérale. Pourquoi cela n'a-t'il pas été fait ? Je vous demande donc de rapporter les feuilles de dépouillement de Quimper, afin de vérifier qu'il y a bien 10 mn d'écart.

**Réponse** : *la saison 2009 est close, et les feuilles de dépouillement ont été adressées à Osiris pour faire le classement de l'inter-région.*

La séance fût levée à 12h30.

Le Secrétaire

H. GANDON

Le Président Fédéral

M. ESNAULT